

SITUATION PROFESSIONNELLE

Selon le Code de l'éducation - Article R131-3 - Modifié par le décret n° 2018-407 du 29 mai 2018 - art. 5. Chaque année, au début de l'année scolaire, le maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune qui sont soumis à l'obligation scolaire. La liste comprend les noms, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant, les noms, prénoms, domicile **et profession des personnes responsables de l'enfant.**

N.B. : Tout parent travaillant pendant son séjour en France doit remplir le formulaire d'engagement de l'employeur.

ANNÉE SCOLAIRE: _____

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENFANTS

ENFANT 1	nom _____ né(e) le _____	prénom _____ Sexe _____
ENFANT 2	nom _____ né(e) le _____	prénom _____ Sexe _____
ENFANT 3	nom _____ né(e) le _____	prénom _____ Sexe _____
ENFANT 4	nom _____ né(e) le _____	prénom _____ Sexe _____

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE LÉGAL

Je, soussigné(e),

certifie que je ne suis pas employé pour le moment

et que je n'ai droit à aucun remboursement des frais de scolarité pour mes enfants inscrits à l'International School of Lyon.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :